

Noisiel, le 6 décembre 2007

Le Délégué Syndical Central – CGT NESTLE-France

à

M le Président du Comité Central d'Entreprise

Monsieur Le Président,

Je vous rappelle que le protocole pour élire les membres du CCE n'avait pas pu faire l'objet d'un accord d'entreprise, entre juillet et septembre 2006, du fait des ambitions conjointes et outrancières, entre la direction et le syndicat CFDT. A la suite de ce désaccord, le directeur régional de la main d'œuvre avait été saisi conformément à la loi.

La première décision de cette direction en novembre 2006 donnait de facto une majorité de sièges aux syndicats FO-CFE/CGC- CFTC-CGT. La direction s'est alors empressée de faire un recours gracieux pour contrecarrer cette décision administrative et contre toute attente, l'inspection du travail lui a donné raison en attribuant une majorité à la CFDT, ce qui ne reflétait pas le vote des salariés de NESTLE-France, exprimé lors des élections professionnelles de juin et juillet 2006. C'est à la suite de cette décision que les 4 organisations syndicales majoritaires et différents CE ont décidé d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun.

Aujourd'hui 4 décembre, le tribunal précité vient de rendre son jugement : la décision de la direction départementale du travail est annulée dans sa totalité.

Ainsi donc l'illégitimité du CCE est pleinement confirmée par la justice et la direction générale de Nestlé, partie prenante au procès, est battue. La majorité CFDT qui a permis, en 10 mois, à la direction de Nestlé de brader les 500 emplois de Dijon mais aussi de mettre en œuvre le projet Avenir au moindre coût et enfin de donner un avis favorable à l'externalisation des CD, est devenue illégale.

C'est dans ce cadre que je vous demande instamment de renoncer à toute convocation du CCE dès ce jour, en attendant un acte rectificatif. En tout état de cause, je vous précise que les décisions prises dorénavant par le Comité Central d'Entreprise ne peuvent être que des décisions illicites.

Veillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Délégué Syndical Central – CGT NESTLE-France